

France-Kourou: Drinking-water treatment plant construction work**OJ S 9/2024 12/01/2024****Contract notice****Works****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: CNES

Postal address: BP726

Town: KOUROU

NUTS code: FRY30 Guyane

Postal code: 97387

Country: France

E-mail: patrice.maurette@cnes.fr

Telephone: +33 594334539

Internet address(es):Main address: <http://www.cnes.fr>Address of the buyer profile: <https://marches.cnes.fr>**I.3. Communication**

The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://marches.cnes.fr>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://marches.cnes.fr>

Tenders or requests to participate must be submitted to the abovementioned address

I.4. Type of the contracting authority

Body governed by public law

I.5. Main activity

Other activity: Recherche-Développement Scientifique dans le domaine spatial

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Déploiement d'un système de production d'eau douce sur l'Île Royale (Kourou - Guyane française)

II.1.2. Main CPV code

45252126 Drinking-water treatment plant construction work

II.1.3. Type of contract

Works

II.1.4. Short description

Le besoin du CNES est la mise en place d'un système de production d'eau douce à l'île Royale (Kourou – Guyane française) pour une capacité de production de 30 m3 par jour d'eau douce sur l'île, avec une option d'eau potable.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: FRY3 Guyane

Main site or place of performance: Ile Royale - Kourou - Guyane française

II.2.4. Description of the procurement

Le besoin du CNES est la mise en place d'un système de production d'eau douce à l'île Royale (Kourou – Guyane française) pour une capacité de production de 30 m3 par jour d'eau douce sur l'île, avec une option d'eau potable.

Le système mis en place devra être le moins énergivore possible au niveau de la consommation électrique.

Il devra répondre à toutes les réglementations applicables en la matière sur le type d'équipements retenus, pour l'eau potable avoir les accréditations officielles, et répondre aux exigences des

Architectes des Bâtiments de France.

Les équipements mis en œuvre devront être compatibles avec un climat équatorial et salin. Le système devra être le plus simple et « standard » possible en terme d'exploitation et de maintenance.

II.2.5. Award criteria

Price is not the only award criterion and all criteria are stated only in the procurement documents

II.2.6. Estimated value

II.2.7. Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 6

This contract is subject to renewal: no

II.2.9. Information about the limits on the number of candidates to be invited

Maximum number: 3 Objective criteria for choosing the limited number of candidates:

La sélection des candidats admissibles se fait sur la base des critères suivants:

- qualité du dossier de candidature: complétude, présentation, clarté, lisibilité,
 - capacité économique et financière: santé et pérennité financière de l'entreprise ou du groupement,
 - capacité technique et professionnelle: expérience et références récentes sur des prestations similaires, expérience dans les DOM-TOM, qualité du montage industriel, (si groupement), adéquation des moyens dont dispose le candidat pour mener à terme les prestations (en particulier, les moyens humains et matériels pour assurer les prestations...).
- Sont considérés comme admissibles les candidats qui ont produit dans les délais les pièces exigées dans le dossier de candidature et dont les capacités techniques, économiques et

financières sont compatibles avec l'opération à réaliser. Les candidats retenus et non retenus sont informés par lettre écrite. Une description technique succincte est mise à disposition des soumissionnaires au stade de la candidature. Le Programme fonctionnel détaillé sera communiqué dans un deuxième temps aux candidats sélectionnés.

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds: no

II.2.14. Additional information

La présente procédure est un dialogue compétitif dans lequel le CNES, conformément aux dispositions de l'article R.2124-4 du Code de la commande publique, va conduire un dialogue avec les candidats sélectionnés en vue de développer une solution apte à répondre à ses besoins et sur la base de laquelle les candidats sélectionnés seront invités à remettre une offre.

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.1. Suitability to pursue the professional activity, including requirements relating to enrolment on professional or trade registers

List and brief description of conditions:

Le candidat doit à l'appui de sa candidature produire les justificatifs suivants :

- a) un document relatif au pouvoir des personnes habilitées à engager le candidat,
- b) une déclaration sur l'honneur datée et signée justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux

articles et L.2141-1 à 5 et L.2141-7 à 11 du CCP et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1

à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. Cette déclaration est à fournir

par les candidats individuels, par chacun des membres d'un groupement candidat et le cas échéant, par les sous-traitants présentés.

Conformément aux articles R.2143-6 à 10 du CCP, le CNES accepte comme preuve suffisante :

1. Afin d'attester que le candidat n'est pas dans le cas prévu à l'article L.2341-1 du CCP : une simple déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne se trouve pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner.
Ou, s'il est étranger un extrait d'un registre pertinent ou, à défaut un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement ;
2. Afin d'attester que le candidat n'est pas dans le cas prévu à l'article L.2141-2 du CCP :

les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents attestant que les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale ont été effectuées et du paiement des impôts, taxes, contributions ou cotisations sociales exigibles.

Ou, s'il est étranger
un certificat établi par les administrations et organismes de son pays d'origine ou d'établissement ;

3. Afin d'attester que le candidat n'est pas dans le cas prévu par l'article L.2141-3 du CCP : un extrait K, ou un extrait K bis, ou un extrait D1

Ou, s'il est étranger
un document équivalent délivré par une autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement ;

Le cas échéant le candidat produit les pièces prévues aux articles R.1263-12, D.8222-5 ou D.8222-7, ou D.8254-2 à D.8254-5 du Code du Travail ;

Le candidat n'est pas tenu de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que le CNES peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel

5 / 9

ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès en soit gratuit.

Le CNES vérifie les conditions de participation des candidats conformément aux modalités prévues à l'article R.2144-1 à 7 du CCP.

NB - Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française.

III.1.2. Economic and financial standing

List and brief description of selection criteria:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

1° — Déclaration concernant le chiffre d'affaires global réalisé au cours des trois derniers exercices

disponibles ;

2° — Bilan ou extraits des bilans concernant les trois dernières années ;

3° — Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat au total, et les effectifs moyens annuels

du candidat dans le domaine de la prestation. La déclaration doit aussi indiquer l'importance du personnel

d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

4° — Déclaration appropriée de banque ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels en cours de validité.

III.1.3. Technical and professional ability

List and brief description of selection criteria:

- Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des cinq dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;
- En matière de fournitures et services, une description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise ;
- Certificats établis par des services chargés du contrôle de la qualité et habilités à attester la conformité des fournitures par des références à certaines spécifications techniques. Le pouvoir adjudicateur acceptera toutefois d'autres preuves de mesures équivalentes de garantie de la qualité produites par les candidats, si ceux-ci n'ont pas accès à ces certificats ou n'ont aucune possibilité de les obtenir dans les délais fixés ;
- Certificats de qualifications professionnelles. Le pouvoir adjudicateur dans ce cas précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;
- Présentation de la maîtrise et du savoir-faire dans le domaine du marché ainsi que d'une liste des travaux/ services exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin ;
- Capacité de management, de mener des études d'ingénierie, de gestion technique et financière de projet, de conseils selon les situations rencontrées et retour d'expérience, d'assurance qualité et de contrôle qualité ;

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Competitive dialogue

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 16/02/2024 Local time: 11:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Duration in months: 4 (from the date stated for receipt of tender)

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Tribunal administratif

Postal address: 7 rue Schoelcher BP 5030

Town: CAYENNE

Postal code: 97305

Country: France

E-mail: greffe.ta-cayenne@juradm.fr

Telephone: +33 594254970

Internet address: <http://cayenne.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: Greffe du Tribunal administratif

Postal address: 7 rue Schoelcher BP 5030

Town: CAYENNE

Postal code: 97305

Country: France

E-mail: greffe.ta-cayenne@juradm.fr

Telephone: +33 594254970

Internet address: <http://cayenne.tribunal-administratif.fr>

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: Tribunal administratif

Postal address: 7 rue Schoelcher BP 5030

Town: CAYENNE
Postal code: 97305
Country: France
E-mail: greffe.ta-cayenne@juradm.fr
Telephone: +33 594254970
Internet address: <http://cayenne.tribunal-administratif.fr>

VI.5. Date of dispatch of this notice

09/01/2024